

Sujet : [INTERNET] Projet Voltalia

De : Dominique Devinat <dominique.devinat@gmail.com>

Date : 30/11/2018 23:04

Pour : pref-be-ep-eolienpoulnystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint une lettre à votre intention concernant le projet d'implantation de 5 éoliennes à Pouligny Saint Pierre.

En vous remerciant à l'avance de votre attention

Avec mes cordiales salutations

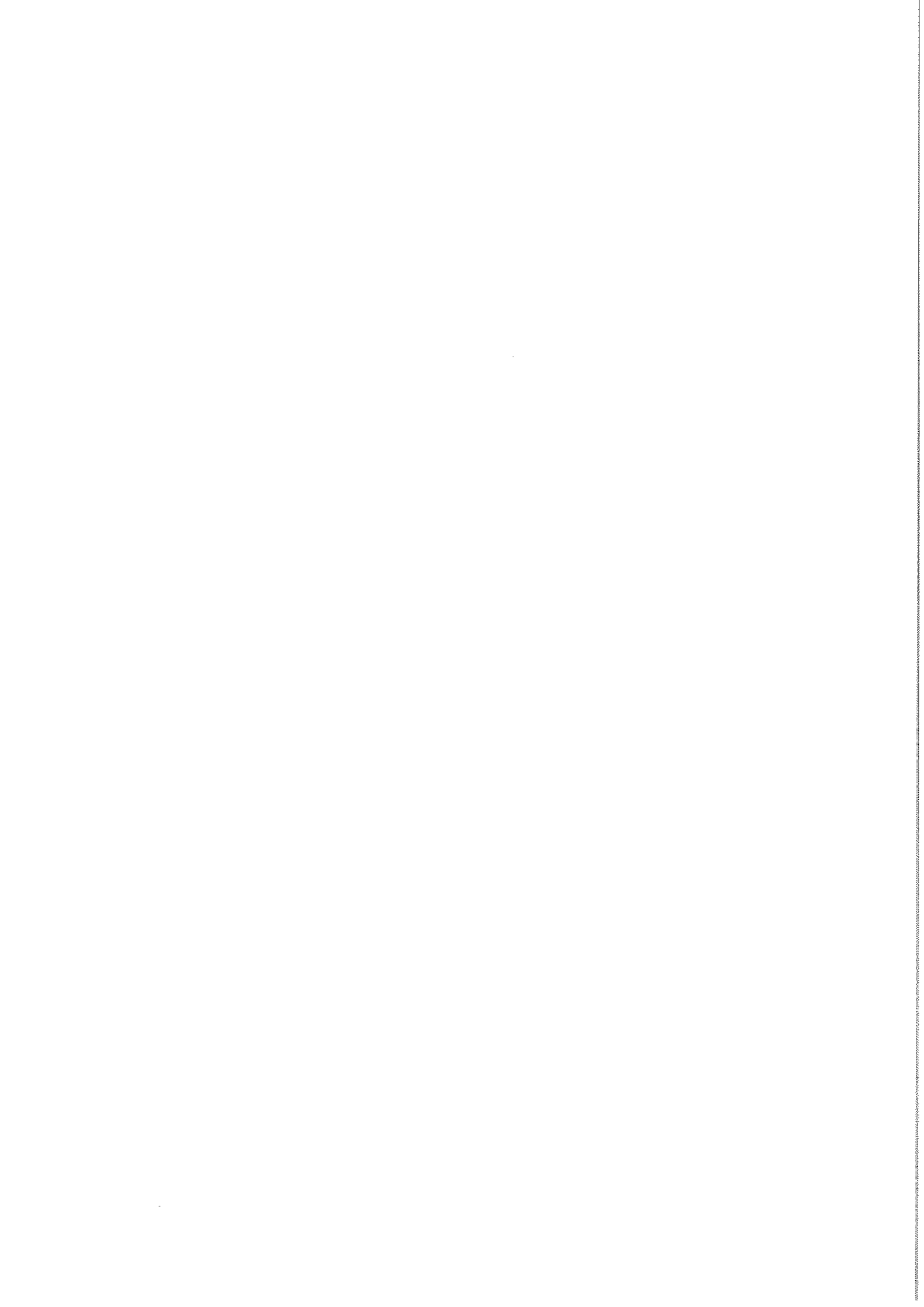
Dominique Devinat

=

— Pièces jointes : —

Lettre au Commissaire nov 2018 .docx

30 octets



Objet: projet de 5 éoliennes à Pouligny-Saint-Pierre

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'interroge sur les raisons qui ont donné naissance au projet d'implantation de 5 éoliennes de 150 mètres à Pouligny Saint Pierre, au sein du Parc Naturel Régional de la Brenne, en co-visibilité de sites naturels et patrimoniaux aussi remarquables que fragiles.

Car outre les nuisances graves qu'il générerait, cet investissement de 15 M € serait en fait peu productif, polluant et aurait des retombées économiques négatives pour la commune.

Une contribution modeste à la production d'énergie renouvelable

Dans les conditions normales de vent intermittent, le rendement réel d'une éolienne est **inférieur à 30%** de son rendement nominal, soit une production annuelle d'électricité effective de $3,4 \times 30\% = 1$ MW par éolienne dans le cas du projet de Pouligny et non pas de 3,4 MW comme suggéré dans l'étude du projet.

Ce rendement serait encore plus faible dans notre région **peu ventée** (vents intermittents de 6 m/s)

La contribution à la **production d'énergie renouvelable** du projet serait en fait **très modeste** et pourrait annoncer l'arrivée d'autres projets éoliens dans le Parc Naturel de la Brenne afin d'atteindre une production d'électricité conséquente.

Ce projet serait donc un précédent qui risquerait d'être **contagieux**. Non merci!

Une contribution à la production d'électricité pas si "propre"

La production d'électricité des éoliennes est certes décarbonnée mais le tribut à payer par l'environnement Brennoux serait très élevé. Par exemple:

- ces machines importées de l'étranger ont une **empreinte carbone** élevée
- les fondations de **1500 tonnes de béton** nécessaires au socle de chaque éolienne resteront dans le sol qui ne sera plus cultivable. La provision de 50 000 € prévue pour leur démantèlement dans 20 ans est très insuffisante au regard des travaux à effectuer; ceux-ci resteront à la charge du propriétaire foncier.

- **la pollution visuelle et sonore, diurne et nocturne**, de ces éoliennes en milieu habité est réelle et très dommageable pour les humains, les animaux, l'environnement et le patrimoine de ces lieux fragiles et remarquables. L'étude du projet passe tranquillement sous silence le fait que le projet se situe DANS le Parc Naturel Regional de la Brenne...

Une contribution négative à l'économie locale

Ces éoliennes, fabriquées à l'étranger, ne génèrent **aucun emploi local**. Seuls les travaux d'installation contribuent à court terme à l'économie locale. Mais les travaux de démantèlement qui sont à la charge du propriétaire terrien au-de-là de la provision de 50 000€, effaceront cette contribution positive.

Les 15 M€ d'investissement gérés par Voltalia **ne le sont pas pour la commune**: ils le sont pour les actionnaires investisseurs d'une nébuleuse financière étrangère qui bénéficie d'un prix de vente subventionné de l'électricité générée.

Cette subvention, à la charge du contribuable français, assure la rentabilité de leur investissement. **L'intérêt privé prime sur l'intérêt collectif.**

Le bilan de l'opération est désastreux pour les locaux si l'on considère **le tort durable** qu'occasionneraient ces éoliennes à **l'attractivité du Parc Régional de la Brenne** et par conséquent à la fréquentation touristique.

Par ailleurs les **retombées financière pour la commune seraient faible**:

- Les propriétaires terriens se sont vus proposer des loyers mirobolants , mais le bilan de l'opération serait fortement négatif pour eux s'ils devaient démanteler à leur frais ces éoliennes au bout de 20 ans au-de-là des 50 000€ de provision.

- La Communauté de Communes recevra 150 000 € par an pendant 20 ans, soit une moyenne de 4000 € par commune et par an, ce qui est relativement faible.

Ces sommes ne doivent en aucun cas justifier l'implantation d'éoliennes sous couvert de "transition énergétique"; quoiqu'il en soit, elles ne compenseraient en aucune manière les dégradations durables causées par ce projet.

Conclusion :

L'implantation d'éoliennes fait partie des moyens mis en oeuvre dans la transition énergétique de la France. Comme tous les moyens (Photovoltaïque, hydraulique, bio-masse), les éoliennes présentent des inconvénients pour l'environnement immédiat.

Pour nuire le moins possible, Il est souhaitable que les éoliennes soient implantées en priorité dans des zones éloignées des milieux urbains et des sites fragiles ou remarquables; dans ceux-ci le photovoltaïque sur les toîts des habitations ou des hangars agricoles est préférable car plus discret.

La Transition Energétique passe également en grande partie par **des économies d'énergie**, par l'isolation des habitations, par la formation, par le changement des habitudes de consommation, par le photo-voltaïque dans les agglomérations.

La ville de Malaunay en Seine Maritime (6500 Habitants comme au Blanc) a diminué ainsi de 50% ses émissions de CO2 en 10 ans et reçu 800 000 € de subventions. (voir le site www.malaunay.fr/)

Un exemple de transition énergétique réussi et adapté à des sites naturels et patrimoniaux remarquables et fragiles, pour lequel des subventions existent, et que nous aurions de loin préféré voir se développer à la place de ce projet d'éoliennes provocatrices.

Les personnes, la nature et le patrimoine bâti du lieu envisagé pour ces éoliennes font la richesse collective de ce territoire. Porter atteinte à leurs valeurs en y installant un projet éolien privé est inacceptable humainement et incohérent économiquement. C'est appauvrir et non enrichir le potentiel de notre région.

Je suis opposé à la réalisation de ce projet.

Cordialement

Dominique Devinat